



## **Projet II de collecte de données fondées sur la race aux contrôles routiers**

**Vers une politique de maintien de l'ordre exempte de préjugés :  
Cinq années de données fondées sur la race aux contrôles routiers à Ottawa**

**L'équipe de recherche de l'Ontario Tech et de l'université York :**

**Dr. Lorne Foster**  
Directeur, Institut de recherche sociale  
Université York

**Dr. Les Jacobs**  
Vice-président, Recherche et innovation  
Université Ontario Tech

**le 20 novembre 2019**



**1ère partie** : Projet de collecte de données fondées sur la race aux contrôles routiers du Service de police d'Ottawa, 2013-2018

- Dans son premier rapport fondé sur deux ans de données recueillies entre juin 2013 et juin 2015, le Projet de collecte de données fondées sur la race aux contrôles routiers du Service de police d'Ottawa (PCDFRCR), a constaté une incidence disproportionnée des contrôles routiers chez les conducteurs du Moyen-Orient et les conducteurs noirs, en particulier les jeunes hommes du Moyen-Orient et les conducteurs Noirs.
- Le rapport PCDFRCR a ainsi dressé six recommandations qui ont été adoptées et intégrées par le Service de police d'Ottawa et la Commission de services policiers d'Ottawa au cours des trois dernières années. La diapositive suivante énumère six des mesures les plus importantes concernant la disproportionnalité des contrôles routiers sur base de race identifiés dans le rapport de 2016.
- Le présent rapport du Projet II de PCDFRCR se penche sur les données des contrôles routiers pour la période de trois ans allant de juin 2015 à juin 2018. Au total, 96 436 enregistrements de contrôles routiers ont été répertoriés chez les résidents d'Ottawa au cours de cette période. Tout comme le premier rapport pionnier, chaque rapport d'intervention routière inclut des renseignements complets sur la race, le sexe et l'âge, ainsi que la raison et le résultat de chaque intervention.
- Le rapport segmente les enregistrements des 96 436 arrêts routiers en trois ensembles de données portant sur des périodes d'un an, soit 2015 à 2016, 2016 à 2017 et 2017 à 2018. L'analyse se penche sur les résultats pour chaque année, fait la comparaison avec résultats à ceux du Projet I de PCDFRCR et identifie les modèles de contrôles routiers qui ont surgi au cours des cinq années du recueil des données.

# Réponses du SPO au rapport 2016 du PCDFRCR I conçu pour réduire la disproportionnalité des arrêts en raison de la circulation routière

Le Programme de formation des services de police équitables et impartiaux (PFSPE) est offert à tous les policiers assermentés. Cette démarche implique une formation implicite de partialité de la part des agents et du personnel ainsi qu'un examen et une évaluation des résultats de la formation du PFSPE.

Le rapport annuel sur la politique en matière de droits de la personne et de profilage racial, publié en novembre 2016, décrit plusieurs initiatives liées aux services de police neutres sur le plan des préjugés.

Le Règlement provincial sur les contrôles routiers et les interactions réglementées, aussi connu sous le nom de « Contrôles routiers » (Street Checks) a été introduit en 2016 et est en vigueur depuis mars 2017. Cela nécessite une formation des agents de police concernant les nouvelles règles, qui porte également sur des sujets tels que les droits individuels, la détention illégale, la discrimination et la sensibilisation aux préjugés.

L'audit portant sur l'égalité des sexes en est actuellement à la quatrième phase du projet, la première et la deuxième phases de l'audit sur l'égalité des sexes du SPO ont été réalisées et publiées en 2016.

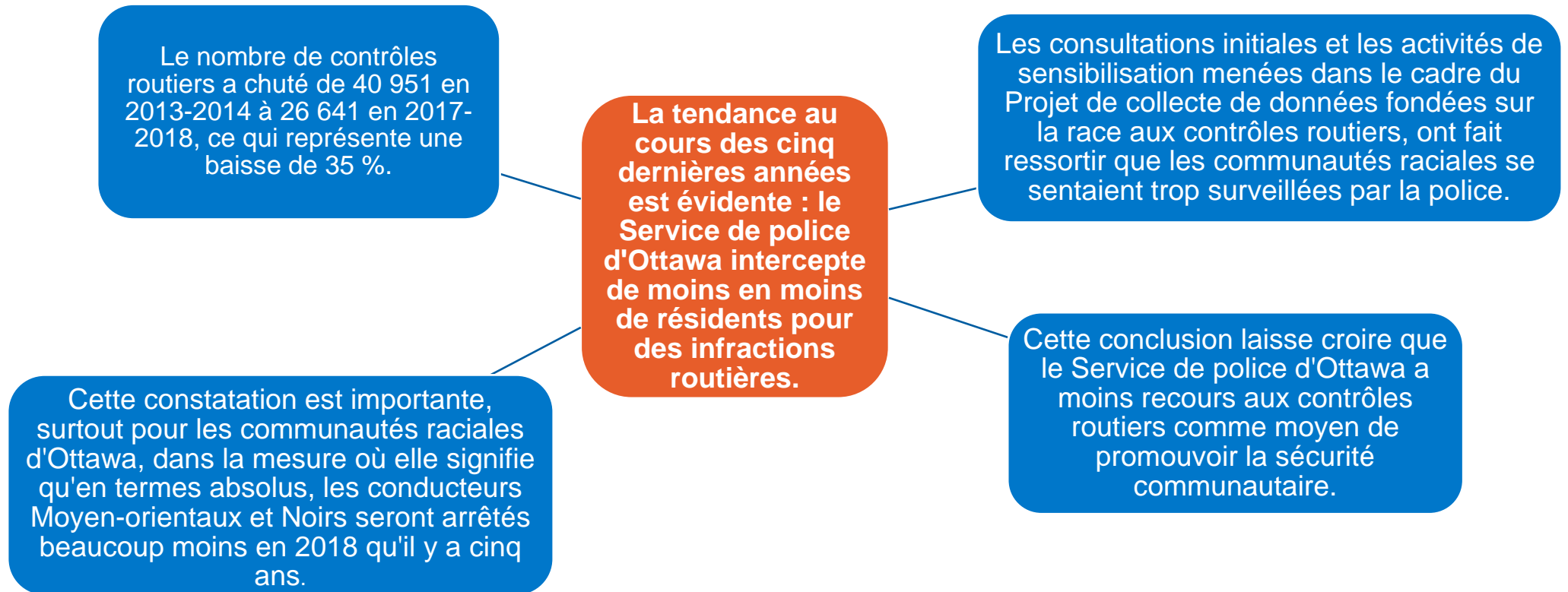
Le Plan d'activités du SPO 2016-2018 définit trois objectifs importants et quantifiables : (1) Mobiliser, impliquer et soutenir les collectivités, (2) Établir des partenariats stratégiques/collaboratifs durables, et (3) Privilégier et cibler les activités à risque dans les communautés et quartiers, en activités de renforcement des liens de la collectivité.

Le Bureau de l'équité, de la diversité et de l'inclusion du SPO est prévu pour son lancement complet en 2019.

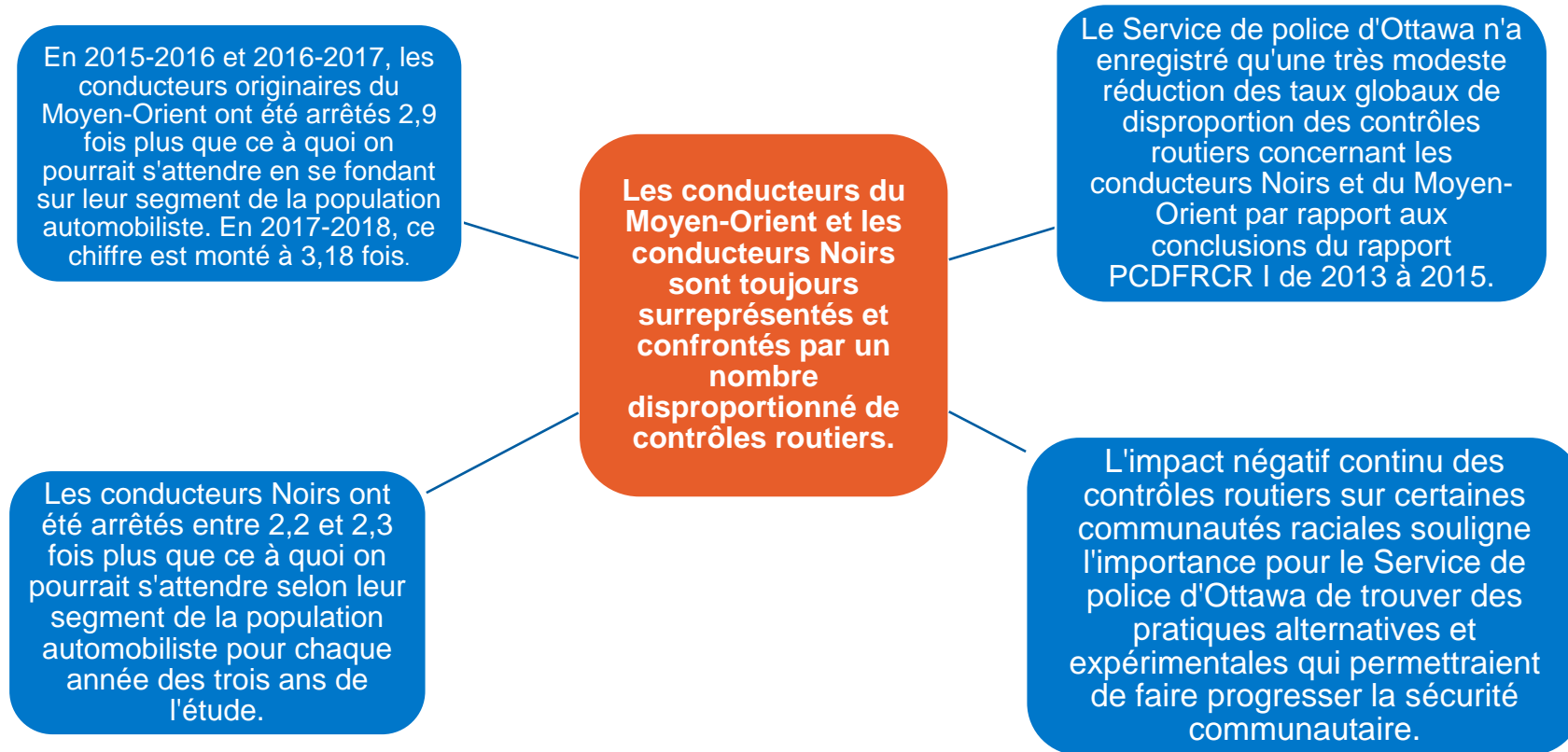


## **2ème Partie : Rapport du PCDFRCR II pour 2015 - 2018**

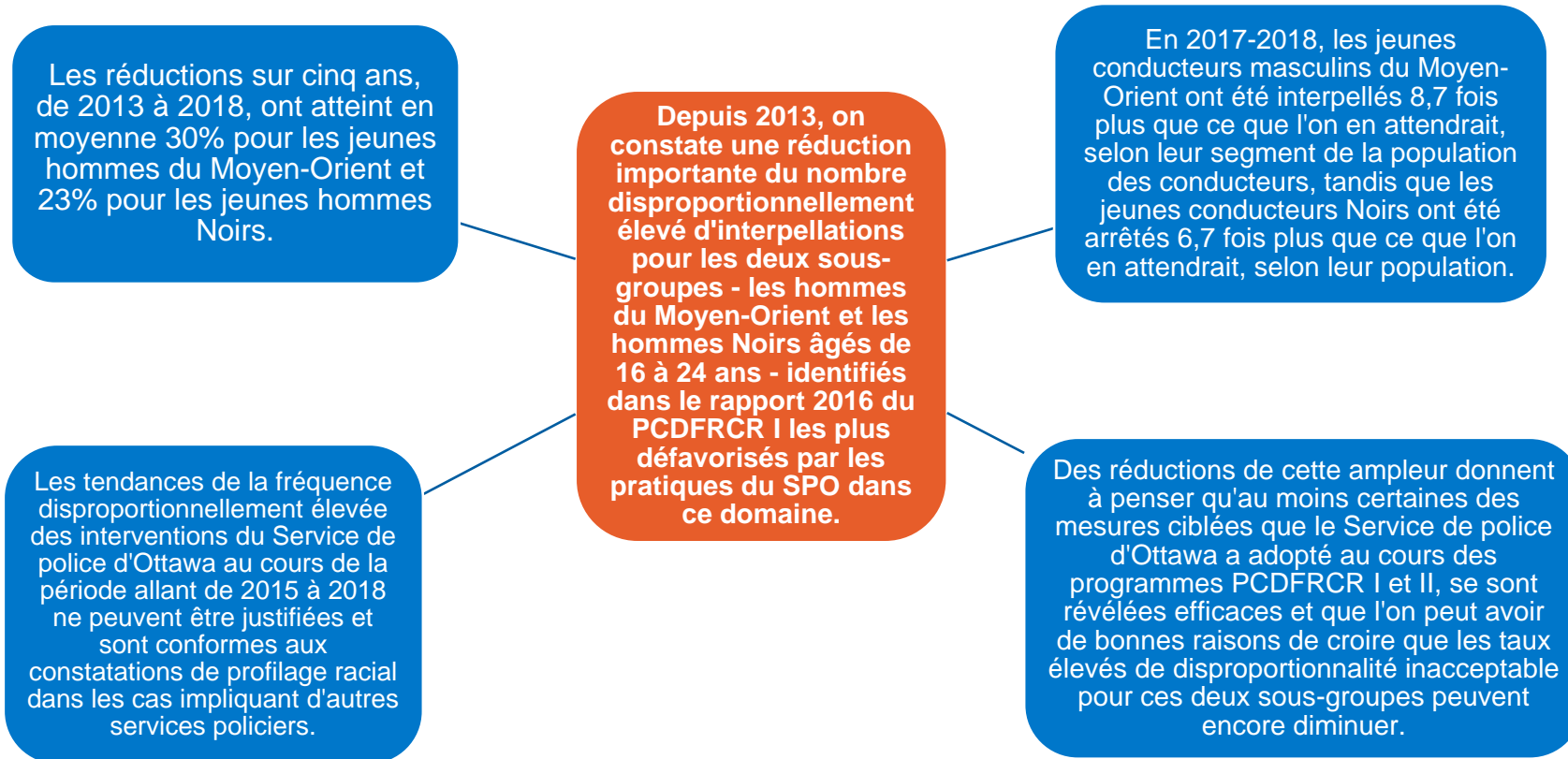
# INCIDENCE DES CONTRÔLES ROUTIERS : Fréquence des arrêts



# INCIDENCE DES CONTRÔLES ROUTIERS : Disproportionnalités raciales

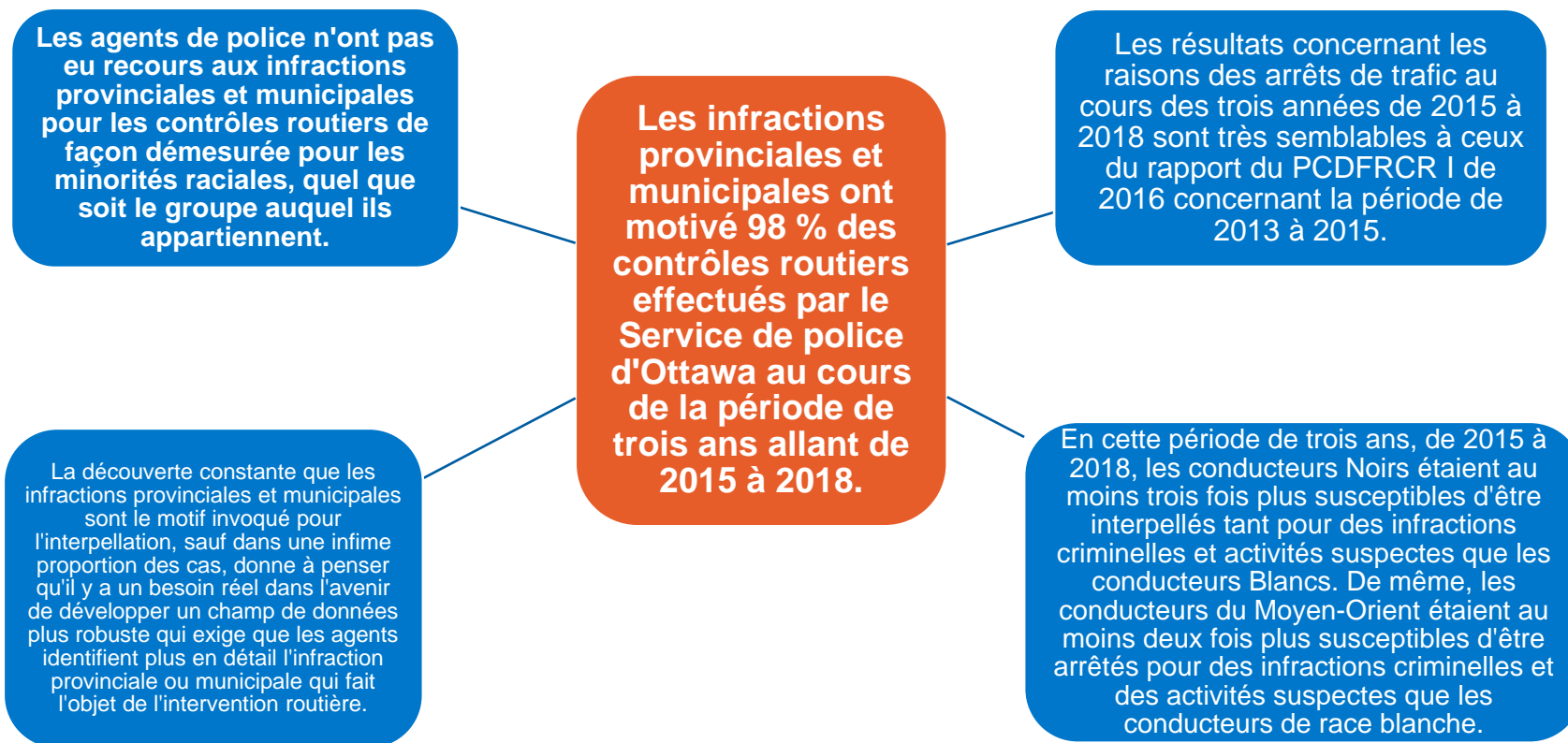


# INCIDENCE DES CONTRÔLES ROUTIERS : Jeunes conducteurs mâles, Moyen-orientaux et Noirs

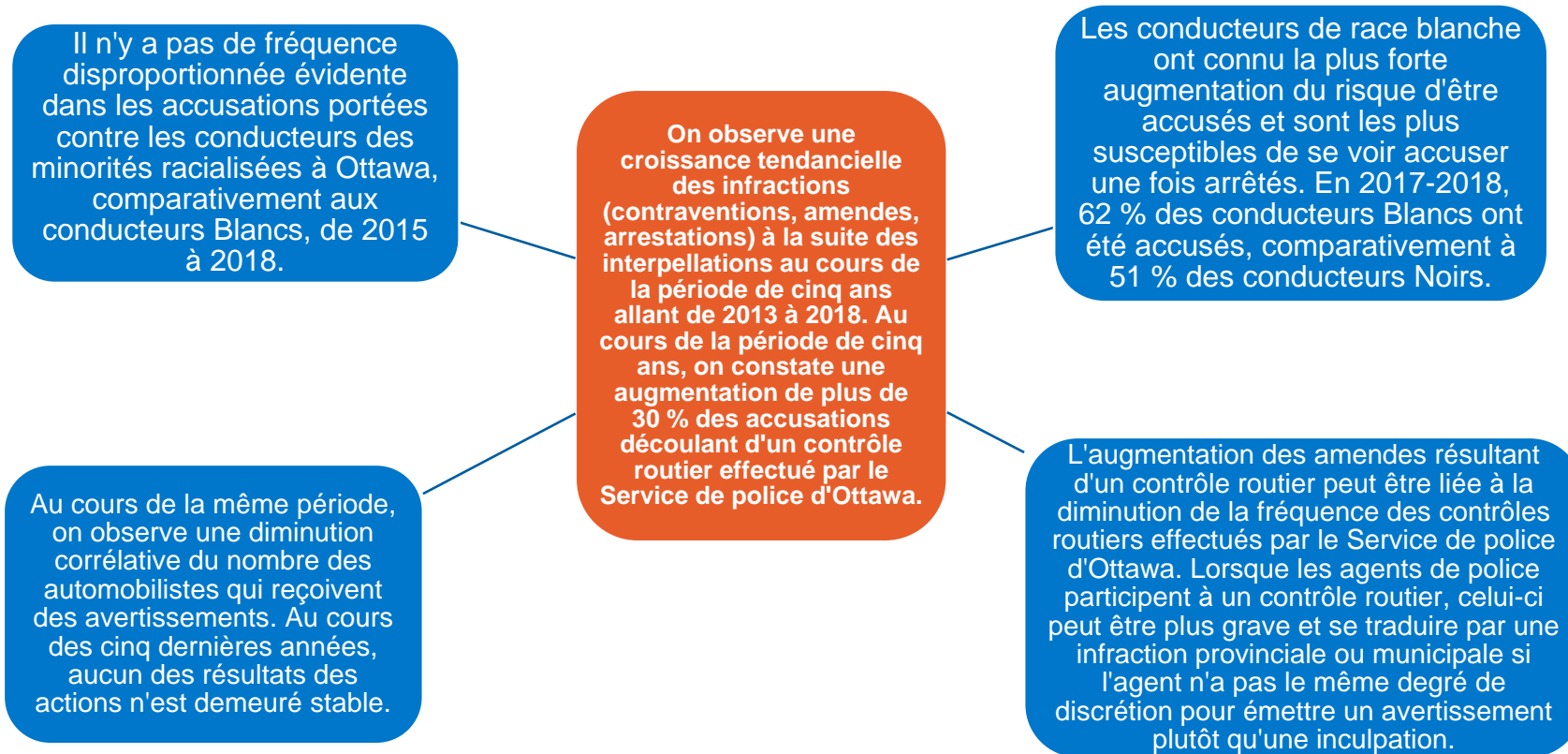




# RAISONS POUR LES CONTRÔLES ROUTIERS



# RÉSULTATS DES CONTRÔLES ROUTIERS





# **RECOMMANDATIONS DE LA PCDFRCR II**

# SEPT RECOMMANDATIONS

1. **Élaborer une politique officielle exigeant que les agents suivent en permanence et enregistrent les races des personnes qui font l'objet d'un contrôle routier.**
2. **Fixer des objectifs annuels pour réduire les fortes disproportions raciales défavorisant les Moyen-orientaux et les Noir lors des contrôles routiers.**
3. **Concevoir des procédures de service de police concernant le profilage racial qui définissent clairement ce qu'est un maintien de l'ordre neutre en matière de préjugés et qui tiennent compte des préjugés explicites et implicites.**
4. **Tester de nouveaux protocoles novateurs pour entamer les contrôles routiers.**
5. **Mettre à l'essai les points décisionnels les plus vulnérables aux biais implicites lors des contrôles routiers et faire preuve d'innovation quant à la façon dont ces points décisionnels peuvent être réajustés, notamment en utilisant les nouvelles technologies liées à l'intelligence artificielle.**
6. **À l'aide de la technologie de l'intelligence artificielle (IA), élaborer un système d'intervention précoce (SIP) qui recueille toutes les données nécessaires pour signaler aux superviseurs si des particuliers, des pelotons, des unités ou des divisions se livrent potentiellement à des actes de discrimination raciale.**
7. **Mener un projet pilote de caméra portée sur le corps des agents policiers.**